



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/HRC/10/65  
16 janvier 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME  
Dixième session  
Point 5 de l'ordre du jour

**ORGANISMES ET MÉCANISMES DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME**

**RAPPORT DU FORUM SOCIAL DE 2008**  
(Genève, 1<sup>er</sup>-3 septembre 2008)

**Président-Rapporteur: M. Mousa BURAYZAT (Jordanie)\***

**Résumé**

Le présent rapport contient un résumé des débats et des recommandations du Forum social de 2008, qui s'est tenu à Genève du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 2008, conformément à la résolution 6/13 du Conseil des droits de l'homme. Dans cette résolution, le Conseil a décidé de maintenir le Forum social en tant qu'espace unique de dialogue entre les représentants des États membres et la société civile, y compris les organisations communautaires locales et les organisations intergouvernementales, sur les questions liées à l'environnement national et international nécessaire à la promotion de l'exercice de tous les droits de l'homme par tous.

Dans le cadre des thèmes principaux de la pauvreté et des droits de l'homme et de la dimension sociale de la mondialisation, le Forum a entendu des exposés d'experts et a tenu des débats interactifs sur les sujets ci-après et leur lien avec la pauvreté: cadre normatif des droits de l'homme et extrême pauvreté; dette extérieure; politiques commerciales internationales; rôle et responsabilité de l'État, de la société civile et des sociétés transnationales dans l'élimination de la pauvreté; aide et coopération internationales dans la lutte contre la pauvreté et son élimination; conditions de travail décentes et avantageuses; bonne gouvernance et corruption; accès aux médicaments essentiels à des prix abordables ainsi qu'aux soins de santé; changements climatiques; sécurité alimentaire, crise alimentaire et droit à l'alimentation.

---

\* Soumission tardive.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION.....	1 – 4	3
II. ORGANISATION DU FORUM SOCIAL .....	5 – 15	3
A. Ouverture de la session .....	5 – 11	3
B. Organisation des travaux .....	12 – 13	4
C. Participation .....	14	4
D. Documentation.....	15	5
III. RÉSUMÉ DES DÉBATS.....	16 – 81	5
A. Pauvreté et droits de l’homme .....	17 – 47	5
B. La dimension sociale du processus de mondialisation .....	48 – 78	12
C. Débat interactif avec les titulaires de mandat au titre de procédures thématiques du Conseil des droits de l’homme.....	79 – 81	19
IV. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET THÈMES POUR LE FORUM SOCIAL DE 2009 .....	82 – 105	20
A. Conclusions.....	82 – 93	20
B. Recommandations.....	94 – 104	21
C. Thèmes possibles pour le Forum social de 2009 .....	105	22

### Annexes

I. Ordre du jour provisoire .....		24
II. Programme of work.....		25
III. List of attendance .....		30

## I. INTRODUCTION

1. Le Forum social s'est tenu à Genève du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 2008, conformément à la résolution 6/13 du Conseil des droits de l'homme.
2. Dans sa résolution 6/13, le Conseil a décidé de maintenir le Forum social en tant qu'espace unique de dialogue entre les représentants des États membres et la société civile, y compris les organisations communautaires locales et les organisations intergouvernementales, sur les questions liées à l'environnement national et international nécessaire à la promotion de l'exercice de tous les droits de l'homme par tous.
3. En décembre 2007, le Président du Conseil a désigné, parmi les candidats nommés par les groupes régionaux, Mousa Burayzat, Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, comme Président-Rapporteur du Forum social de 2008. Après avoir tenu des consultations avec les États membres et les autres parties prenantes, le Président-Rapporteur a annoncé que le Forum social de 2008 se tiendrait du 1<sup>er</sup> au 3 septembre.
4. Le présent rapport contient un résumé des débats tenus lors du Forum social de 2008 et ses conclusions et recommandations, ainsi que les thèmes envisagés pour le Forum social de 2009.

## II. ORGANISATION DU FORUM SOCIAL

### A. Ouverture de la session

5. Le Président-Rapporteur a ouvert le Forum social de 2008 et a invité le Président du Conseil des droits de l'homme à prononcer son discours liminaire. Dans sa déclaration, le Président a évoqué les difficultés actuelles rencontrées par la communauté internationale, notamment la crise alimentaire et la persistance de la pauvreté, qui constituaient des raisons impérieuses de tenir une réunion telle que le Forum social. Il a encouragé les participants à progresser dans la détermination des pratiques optimales de lutte contre la pauvreté.
6. Le Président-Rapporteur a pris ensuite la parole devant le Forum et a souligné l'importance qu'il y avait à porter les efforts sur le problème de la pauvreté et sur les moyens de l'éliminer dans le cadre de la mondialisation et des droits de l'homme. Il a insisté sur l'existence d'un consensus selon lequel la pauvreté n'était pas seulement un problème économique et social, non plus qu'un simple problème politique ou de sécurité, mais aussi un problème de droits de l'homme, dans le sens où elle est un symbole de déchéance de la dignité humaine.
7. Le Président-Rapporteur a en outre déclaré que la mondialisation pouvait aggraver le problème de la pauvreté si elle n'était pas abordée comme il convenait. Elle portait aussi préjudice aux moyens de subsistance peu élaborés tels que l'agriculture et l'élevage traditionnels dans les campagnes et les zones rurales. En outre, en libérant le coût des services de base, la privatisation imposait une plus lourde charge aux personnes défavorisées, sans mentionner les autres répercussions néfastes d'autres instruments bien connus de la mondialisation sur les pauvres et la pauvreté.

8. Il était manifeste que les politiques de libéralisation économique étaient parvenues à multiplier le nombre des personnes riches; elles avaient aussi toutefois favorisé la multiplication du nombre de personnes défavorisées dans quantité de régions, même si elles n'étaient pas le seul facteur déterminant à cet égard.

9. La crise alimentaire mondiale survenue récemment avait été un nouveau signal d'alarme pour la communauté internationale, et elle avait alerté sur les nouvelles conséquences de la pauvreté croissante et de la pénurie alimentaire, ainsi que sur les effets néfastes possibles de la mondialisation.

10. Le Président-Rapporteur a proposé quatre domaines sur lesquels pourraient porter les discussions et les débats thématiques du Forum social, à savoir: a) la mobilisation de l'opinion et de la communauté internationale sur les problèmes de la pauvreté et de l'extrême pauvreté; b) les initiatives concrètes pouvant être mises en œuvre; c) l'appui technique et le renforcement des capacités des pays et institutions qui en ont besoin; et d) la nécessité de mieux structurer le rôle de l'ONU dans la mise au point et la coordination des efforts internationaux de lutte contre la pauvreté.

11. Le Président-Rapporteur a ensuite invité la Haut-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme à faire des remarques liminaires. Dans son allocution, la Haut-Commissaire adjointe a appelé l'attention des participants sur le rapport du Haut-Commissaire aux droits de l'homme (A/HRC/SF/2008/2), établi à la demande du Conseil en tant que contribution de base aux dialogues et débats du Forum social. Elle a également souligné que la pauvreté était un problème de droits de l'homme et le défi le plus grave que le monde ait à relever à cet égard. La Haut-Commissaire adjointe s'est dite convaincue que la mondialisation pourrait prendre un visage humain si elle était guidée par les principes fondamentaux qui étayent les droits de l'homme, notamment l'équité, la participation, la responsabilisation et la non-discrimination. Elle a cité le recours aux normes internationales en matière de droits de l'homme pour orienter la mondialisation et renforcer l'efficacité de la lutte contre la pauvreté comme étant un point important dont il convenait de débattre plus avant.

## **B. Organisation des travaux**

12. Le programme de travail du Forum social de 2008 (voir annexe II) a été établi sous la direction du Président-Rapporteur, en tenant compte des éléments communiqués par les États membres et les autres parties prenantes concernées.

13. Au titre des thèmes principaux de la pauvreté et des droits de l'homme, et de la dimension sociale de la mondialisation, le Forum social de 2008 a entendu 28 exposés d'experts, suivis de débats interactifs, portant sur 12 sujets différents et leurs liens avec la pauvreté.

## **C. Participation**

14. Se reporter à l'annexe III.

## **D. Documentation**

15. Les participants du Forum social de 2008 étaient saisis de l'ordre du jour provisoire (annexe I), du programme de travail (annexe II) et du rapport d'information (A/HRC/SF/2008/2) soumis par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme en application du paragraphe 8 de la résolution 6/13 du Conseil.

## **III. RÉSUMÉ DES DÉBATS**

16. On trouvera dans la section ci-après un résumé des exposés et des déclarations faites lors du débat interactif qui a fait suite aux exposés<sup>1</sup>.

### **A. Pauvreté et droits de l'homme**

#### **Cadre normatif pour les droits de l'homme et l'extrême pauvreté**

17. L'experte indépendante sur la question des droits de l'homme et de l'extrême pauvreté, Magdalena Sepulveda Carmona, a rappelé que lors des sessions antérieures du Forum social, il avait été confirmé que les droits de l'homme et la pauvreté étaient liés de trois façons: a) la pauvreté pouvait être à la fois la cause et la conséquence de violations des droits de l'homme; b) la réalisation de tous les droits de l'homme et l'action menée pour éliminer l'extrême pauvreté se renforçaient mutuellement; c) les normes et principes en matière de droits de l'homme offraient le cadre voulu pour lutter contre la pauvreté et l'éliminer complètement. Elle a également souligné que l'élimination de la pauvreté n'avait rien à voir avec la charité: c'était une question de droits de l'homme importante et urgente. La pauvreté était souvent associée au déni ou à la violation des droits de l'homme consacrés dans les principaux traités relatifs aux droits de l'homme qui, avec les instruments régionaux, constituaient le cadre normatif voulu pour aborder la lutte contre la pauvreté sous l'angle des droits de l'homme. L'experte indépendante a en outre souligné que toute initiative visant à remédier à la situation de ceux qui vivent dans la pauvreté devait être guidée par les principes de l'égalité et de la non-discrimination, de la participation, de la transparence et de la responsabilisation.

18. L'experte indépendante a également évoqué le rôle important du Forum social en tant que lieu d'information et de consultation sur les problèmes émergents dans le monde. À propos de ses attentes quant aux résultats du Forum social, elle a fait observer que cette instance occupait une position idéale pour cerner les pratiques optimales en matière de lutte contre la pauvreté et pour promouvoir l'intégration d'une approche axée sur les droits de l'homme dans les politiques visant à lutter contre la pauvreté et à l'éliminer. Elle a déclaré que le Forum devait continuer de diriger sa réflexion sur la discrimination actuelle, en tant que cause et conséquence de la pauvreté, et qu'il devait favoriser la participation de ceux qui vivent dans la pauvreté, en particulier les femmes. Elle a conclu que la session en cours devait aussi s'appuyer sur les travaux des sessions antérieures et continuer de promouvoir le projet de principes directeurs, intitulé «Extrême pauvreté et droits de l'homme», établi en 2006 par la Sous-Commission de la protection et de la promotion des droits de l'homme.

---

<sup>1</sup> Le texte intégral des exposés, tel qu'il a été soumis, peut être consulté sur le site Web du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, à l'adresse suivante: [www2.ohchr.org/english/issues/poverty/speakers\\_presentations.htm](http://www2.ohchr.org/english/issues/poverty/speakers_presentations.htm).

19. Le Vice-Président et membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Ariranga Pillay, a axé son exposé sur les travaux du Comité des droits économiques, sociaux et culturels relatifs à la pauvreté et aux droits de l'homme. Il a rappelé que le Comité avait élaboré une définition de la pauvreté et déclaré que le cadre normatif international relatif aux droits de l'homme était essentiel pour atténuer durablement la pauvreté. Il a souligné les caractéristiques essentielles d'une approche axée sur les droits de l'homme dans la lutte contre la pauvreté, notamment les droits et obligations, la responsabilisation, l'égalité, la non-discrimination et la participation. Sur le volet responsabilisation, le Vice-Président a fait tout spécialement référence au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en tant qu'instrument de l'opposabilité de ces droits devant les tribunaux

### **Dettes extérieures et pauvreté**

20. L'expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, particulièrement des droits économiques, sociaux et culturels, Cephaz Lumina, a déclaré que, dans l'optique des droits de l'homme, le poids élevé de la dette extérieure et de la dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure et l'extrême pauvreté, lorsqu'ils étaient associés, constituaient un obstacle important à la réalisation des droits de l'homme dans nombre de pays, car ils battaient en brèche les obligations des États en matière de droits de l'homme et la jouissance de ces droits par les pauvres dans les pays endettés. Selon certaines études, certains pays dépensaient bien plus chaque année pour le service de la dette que pour l'ensemble des services publics liés aux droits de l'homme, tels que l'éducation et la santé.

21. L'expert indépendant a souligné que la réduction de la dette extérieure par l'allègement de la dette était considérée comme l'un des principaux moyens de contribuer à l'atténuation de la pauvreté et à la viabilité de l'endettement. Il a toutefois attiré l'attention sur un certain nombre de problèmes importants soulevés par les initiatives d'allègement de la dette, eu égard en particulier aux conditions associées à ces initiatives. À lui seul, l'allègement de la dette ne pouvait favoriser le développement et l'élimination de la pauvreté dans les pays à faible revenu; il devait s'accompagner d'une aide complémentaire au développement, en particulier sous forme de prêt à des conditions favorables ou de dons. À cet égard, l'expert a souligné que l'aide publique au développement avait diminué, atteignant des niveaux bien inférieurs au seuil de 0,7 % reconduit dans le Consensus de Monterrey, texte issu de la Conférence internationale sur le financement du développement.

22. L'expert indépendant a conclu en soulignant qu'il importait: a) que les politiques relatives au commerce, à l'aide et à la dette soient harmonisées, et que les initiatives d'allègement de la dette s'accompagnent d'une aide assortie de conditions favorables; b) que l'allègement de la dette en faveur de l'atténuation de la pauvreté soit adapté à la situation spécifique du pays et qu'il ne porte pas préjudice à l'exercice des droits de l'homme par les pauvres des pays à faible revenu; c) que l'on favorise la transparence des programmes d'allègement de la dette et la participation de la société civile et des pauvres à ces programmes.

23. À l'issue de l'exposé de l'expert indépendant, le Président-Rapporteur a annoncé qu'en l'absence du Secrétaire général du Ministère jordanien de la planification et de la coopération internationale, M. Nasser Shraideh, qui devait prendre la parole, un représentant de la Mission permanente de la Jordanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève allait donner lecture de

sa déclaration. M. Shraideh a axé sa déclaration sur les répercussions directes et indirectes de la dette extérieure sur la pauvreté. Il a expliqué qu'une dette extérieure importante risquait d'avoir pour conséquence directe de réduire les ressources publiques pouvant être consacrées aux pauvres. Un fort taux d'endettement pouvait aussi indirectement accroître la pauvreté en ce qu'il freinait la croissance économique en accentuant les incertitudes et en limitant les dépenses consacrées aux infrastructures économiques. Il risquait également de dissuader les investissements étrangers directs, importants pour la croissance économique. M. Shraideh a également fourni des informations, des faits et des chiffres concernant les initiatives prises par le Gouvernement jordanien pour réduire sa dette extérieure.

### **Rôle et responsabilité de l'État dans l'élimination de la pauvreté**

24. Le Représentant permanent de la République populaire de Chine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, Li Baodong, est intervenu sur le rôle et la responsabilité de l'État dans l'élimination de la pauvreté. Faisant observer que la pauvreté est la cause de facteurs sociaux et historiques, il a souligné que la promotion des droits de l'homme était une composante essentielle de l'élimination de la pauvreté.

25. M. Li Baodong a décrit les efforts et les stratégies entrepris par le Gouvernement chinois en vue d'éliminer la pauvreté, et il a souligné qu'en faisant prévaloir le droit à l'autosuffisance et au développement en Chine, on était parvenu à réduire les taux de pauvreté et l'on avait atteint avant l'heure l'objectif du Millénaire pour le développement de la réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015. Il a expliqué que la réussite de son pays était essentiellement imputable à la mise en œuvre d'une stratégie de développement voulue par la Chine, axée sur la population et adaptée à la situation nationale. Il a encouragé la coopération Sud-Sud dans la lutte contre la pauvreté et a souligné que dans leur action visant à éliminer la pauvreté, les pays devaient être autorisés à suivre leur propre voie, en prenant en compte leur contexte propre.

### **Assistance et coopération internationales**

26. La question de l'assistance et de la coopération internationales a été abordée dans un exposé du Secrétaire d'État du Fonds de solidarité nationale de la Tunisie, Omar Ben Mahmoud. Celui-ci a décrit les activités et les expériences réussies du Fonds en matière d'atténuation de la pauvreté dans les zones rurales enclavées. Le Fonds était financé par des contributions volontaires versées par le public, et il subventionnait des logements, la création de sociétés, des écoles et des centres de santé. L'initiative, qui venait compléter les autres stratégies gouvernementales d'atténuation de la pauvreté, avait permis de faire considérablement baisser le taux de pauvreté du pays. Elle avait éveillé l'intérêt de la communauté internationale et était désormais reproduite dans d'autres pays.

27. À l'issue des deux exposés ci-dessus, le Président-Rapporteur a invité les participants à engager le débat sur les sujets évoqués dans les exposés. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, du Brésil, de Cuba, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), de la Malaisie, du Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), de la République arabe syrienne, de la Turquie et du Yémen, ainsi que du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, du Bureau international du Travail (BIT) et de Nord-Sud XXI.

28. Les participants sont convenus que l'extrême pauvreté était à la fois la cause et le résultat de violations des droits de l'homme et qu'elle devait être traitée selon une approche pluridimensionnelle prévoyant des mesures à court terme, à moyen terme et à long terme. Il a été dit que les normes internationales relatives aux droits de l'homme devaient être intégrées dans les plans nationaux de lutte contre la pauvreté et prises en compte dans les normes et règlements internationaux relatifs au commerce établis par les institutions financières internationales afin de créer un ordre économique international juste et équitable. Plusieurs participants ont souligné l'importance d'un système commercial international qui soit ouvert, équitable et non discriminatoire.

29. La plupart des orateurs se sont également félicités de la décision du Conseil de maintenir le Forum social en tant qu'espace unique de dialogue entre le système des droits de l'homme des Nations Unies et diverses parties prenantes, notamment les organisations communautaires locales.

30. En outre, une approche axée sur les droits de l'homme de la pauvreté, mise au point et appliquée par le système des Nations Unies, devait s'appuyer sur tous les instruments pertinents, y compris les normes du BIT. La dimension droits de l'homme des instruments pertinents du BIT était particulièrement flagrante, en particulier dans les instruments relatifs aux droits des travailleurs, à la discrimination, au travail des enfants et au travail forcé. Les liens entre les normes internationales relatives au travail et la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels ont également été soulignés.

31. Sur la question de la définition de la pauvreté, l'attention a été appelée sur le fait que, souvent, le terme «pauvreté» et l'expression «extrême pauvreté» étaient utilisés indifféremment, travers qu'il convenait d'éviter au Forum social. De même, il fallait faire une distinction entre pauvreté matérielle et pauvreté non matérielle. Retenir comme critère de la pauvreté l'indice d'un revenu inférieur à un dollar par jour a été jugé trompeur compte tenu de l'impossibilité de réduire les diverses formes de pauvreté rencontrées dans les différents pays à un seul chiffre universel.

32. Abordant la question de la mondialisation, un certain nombre de représentants en ont souligné les côtés négatifs et les incidences sur la pauvreté, et ont souscrit à l'opinion selon laquelle les gains de productivité de la mondialisation devaient s'accompagner de justice sociale. Il a été dit que si les gouvernements avaient la responsabilité première dans la mise en œuvre de politiques nationales de lutte contre la pauvreté, l'application de ces politiques était souvent inextricablement liée à une multitude de facteurs agissant au niveau international. Aux initiatives nationales de lutte contre la pauvreté devaient être associés un cadre et une coopération de niveau international, propices et favorables. Dans ce contexte, le rôle de l'aide et de la coopération internationales a été souligné comme étant un facteur capital dans l'élimination de la pauvreté, mais certains ont regretté les difficultés rencontrées par la majorité des pays développés pour respecter l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement.

33. De l'avis de certains orateurs, parmi les causes de l'extrême pauvreté figuraient l'absence de bonne gouvernance et la corruption à l'échelle nationale, d'autres évoquant l'occupation étrangère, les mesures coercitives et sanctions unilatérales, qui touchaient directement le développement social, économique et politique d'États indépendants et souverains et

constituaient des obstacles supplémentaires au plein exercice de tous les droits de l'homme par les peuples et les individus placés sous leur juridiction.

34. De nombreux intervenants ont cité des exemples de pratiques optimales tirés de divers programmes sociaux ou régimes de sécurité sociale mis en œuvre à l'échelle nationale, et ont fait part des difficultés rencontrées et des succès obtenus dans la lutte contre la pauvreté menée par leur pays. À l'échelon international, les mesures spécifiques prises pour contribuer à la lutte mondiale contre la pauvreté avaient consisté, notamment, à élaborer le projet de principes directeurs relatifs à l'extrême pauvreté et aux droits de l'homme, à mener la campagne «Action contre la faim et la pauvreté» et à créer le fonds de lutte contre la pauvreté du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il a été souligné à cet égard que la lutte contre la pauvreté sous l'angle des droits de l'homme devait rester une priorité majeure du Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

### **Politiques commerciales internationales et pauvreté**

35. Abordant le thème des politiques commerciales internationales et de la pauvreté, Jean-Pierre Lehmann, Professeur d'économie politique internationale à l'IMD et fondateur du Evian Group, a débuté son exposé en déclarant que les échanges commerciaux en tant que tels ne réduiraient pas la pauvreté et que des organisations comme l'ONU, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Banque mondiale avaient fait du tort à la communauté internationale en avançant que les obstacles au commerce et les subventions contribuaient à la pauvreté. Il a souligné que s'il était vrai que la baisse des subventions en Europe et aux États-Unis d'Amérique serait très profitable aux pauvres dans les pays en développement, le vrai problème de la pauvreté se situait au niveau national. À son sens, des conditions intérieures favorables, comme une bonne gouvernance, la formation du capital humain, l'esprit d'entreprise et la stabilité macroéconomique contribuaient davantage à la réduction de la pauvreté que le commerce. La Corée du Sud, Taiwan, Hong Kong et Singapour ont été citées comme des exemples positifs de pays qui avaient montré comment réduire la pauvreté en développant le capital humain et en favorisant la stabilité macroéconomique.

36. Aileen Kwa, Coordonnatrice des programmes du Programme sur le commerce pour le développement au Centre Sud, a affirmé que l'on avait incité la plupart des pays à mieux s'intégrer dans l'économie mondiale par le biais des exportations, d'où une aggravation de la pauvreté dans les pays les moins avancés, particulièrement en Afrique subsaharienne, la croissance économique et le commerce à l'échelle mondiale ayant quant à eux progressé. Elle a cité des données statistiques sur les secteurs agricole et manufacturier dans un certain nombre de pays pour illustrer l'augmentation des importations, laquelle avait eu pour conséquence une forte baisse de la production, une hausse du chômage et une baisse des revenus des ménages. Dans la mesure où une politique économique basée sur les exportations n'était pas viable sur le long terme pour tous les pays et occasionnait une réduction des marchés intérieurs, Aileen Kwa a prôné un retour à l'agriculture et une ré-industrialisation des pays et des régions et préconisé de revoir les principes fondamentaux du système commercial, afin de placer les droits de l'homme au centre des obligations découlant de la libéralisation des échanges.

37. Dans son exposé, David Luke, Conseiller commercial principal et Coordonnateur de l'Unité de commerce et de développement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Genève, a indiqué que la mondialisation avait donné lieu d'une part

à des progrès technologiques, à une intégration économique et financière ainsi qu'à une productivité accrue, et de l'autre à une accentuation des inégalités salariales entre les pays et à l'intérieur des pays. Il a expliqué quelles étaient les activités et les priorités du PNUD en matière de commerce et de développement, et a souligné que, depuis les années 90, le rôle analytique et opérationnel qu'il avait joué s'était renforcé.

38. Le Président-Rapporteur a ensuite invité les participants à prendre part à un débat interactif. Les représentants de la Barbade, du Mexique, de la République arabe syrienne et du Yémen ont prononcé des déclarations. Il a été reconnu que le commerce en tant que tel n'atténuait pas directement la pauvreté, parce qu'on ne pouvait pas garantir que la richesse produite grâce au commerce ait une incidence sur les populations démunies. Il a aussi été noté que le commerce international avait un rôle à jouer et que, dans cette optique, le cycle de Doha constituait une tentative de réduire la pauvreté. Les participants ont aussi fait valoir que les réalités et l'histoire des pays en développement devaient être prises en compte dans l'élaboration des politiques et des accords commerciaux et ils ont appelé le Forum social à recommander de poursuivre les négociations à l'OMC en vue de la conclusion d'un accord qui contribuerait à atténuer la pauvreté, particulièrement dans les pays les moins avancés.

### **Le rôle de la société civile dans l'élimination de la pauvreté au niveau local**

39. Ingrid Srinath, Secrétaire générale de CIVICUS, a indiqué que les politiques publiques qui privaient les segments marginalisés de la société de la jouissance de leurs droits étaient souvent à l'origine de la pauvreté. Elle a estimé que la société civile avait vocation à porter haut la voix des groupes marginalisés et a déclaré que la gouvernance participative était la solution à la plupart des problèmes qui avaient été abordés pendant le Forum social, y compris la pauvreté.

Les politiques qui tenaient compte des besoins des groupes sociaux les plus démunis et les plus marginalisés étaient un gage d'égalité et d'efficacité. Dans le même temps, l'oratrice s'est dite préoccupée par l'existence de projets de loi qui prévoyaient de restreindre la liberté de la société civile dans un certain nombre de pays, ce qui risquait donc de compromettre les efforts des pays en question pour réduire et éliminer la pauvreté et d'aller à l'encontre des mesures prises dans ce sens.

40. M<sup>me</sup> Perez de Perez et M. Genin, tous deux représentants d'ATD Quart Monde, ont fait un exposé détaillé du travail qu'ATD Quart Monde accomplissait avec les habitants des villages pauvres en République centrale africaine et au Guatemala. Leur expérience avec ces communautés avait démontré que les personnes vivant dans la pauvreté absolue étaient toujours les premières à agir pour transformer leur vie, et qu'elles devaient donc être incitées à participer pleinement aux stratégies locales et nationales d'élimination de la pauvreté. La société civile avait un rôle à jouer pour contribuer à créer des liens entre les personnes vivant dans la pauvreté extrême et les autres sphères de la société, notamment les autorités nationales et locales et les services publics, au sein d'instances et de concertations adaptées.

41. Le Président-Rapporteur a ensuite donné la parole aux participants. Des représentants de Franciscans International, de l'International Council for Women, d'Atlas et de l'Union nationale de la femme tunisienne ont fait des déclarations sur le thème à l'examen. Les intervenants ont dit que la société civile avait fait beaucoup pour lutter contre la pauvreté extrême, citant un exemple spécifique du travail d'une organisation en Inde. Les effets de la pauvreté sur les femmes ont été abordés et il est ressorti que les femmes étaient touchées de manière disproportionnée par la

pauvreté en raison des inégalités structurelles. Les orateurs ont soutenu l'opinion selon laquelle les stratégies d'élimination de la pauvreté ne devraient pas être généralistes, mais qu'elles devraient prendre en compte la place des femmes dans la lutte contre la pauvreté.

### **Le rôle et la responsabilité sociale des entreprises transnationales dans l'élimination de la pauvreté**

42. Filippo Veglio, Responsable des solutions opérationnelles au Conseil mondial des entreprises pour le développement durable a souligné que le monde des entreprises faisait partie intégrante de la solution à apporter aux défis du développement. Il a présenté plusieurs études de cas sur des sociétés qui menaient des projets dans des pays en développement en faisant participer les secteurs à faible revenu, lesquels tiraient profit de cette collaboration, et qui encourageaient les activités professionnelles durables et ouvertes avec des partenaires de la communauté de développement et de la société civile. Il était essentiel que les entreprises n'apparaissent pas comme étant uniquement des pourvoyeurs de ressources et que ceci soit pris en compte dans les débats sur la coopération pour le développement. Il convenait que les milieux d'affaires jouent un rôle clef pour favoriser le progrès économique et social et être des acteurs décisifs dans les efforts déployés en faveur de l'instauration du développement durable.

43. Gerald Pachoud, Conseiller spécial auprès du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, a estimé que le secteur privé pouvait contribuer à atténuer la pauvreté, puisque le monde des affaires était une source importante d'investissements et de création d'emplois. Le secteur privé pouvait générer de la croissance et accroître la nécessité de faire respecter les exigences du droit, créant ainsi des conditions propices à la primauté des droits de l'homme, et permettant ainsi de briser le cycle de la pauvreté. Il a aussi reconnu que le secteur des entreprises avait des répercussions négatives sur les droits de l'homme et il a déclaré que la solution pour y remédier serait de faire appel au cadre tripartite des entreprises et des droits de l'homme, à savoir le devoir qu'avait l'État de protéger les droits de l'homme et d'apporter réparation en cas de violations des droits fondamentaux, et le devoir qu'avaient les sociétés de respecter tous les droits de l'homme dans toutes les circonstances.

44. Le Président-Rapporteur a indiqué que le thème à l'étude était important et posait un dilemme pour la communauté internationale, que l'ONU devait davantage étudier et approfondir. Il a ensuite donné la parole aux participants pour qu'ils formulent leurs observations et posent des questions. Les représentants de l'Afrique du Sud et de la République arabe syrienne ont fait des déclarations, tout comme le Vice-Président du Comité des droits économiques, sociaux et culturels et l'expert indépendant sur la question des droits de l'homme et de la pauvreté extrême.

45. La question du devoir qu'avait l'État de jouer un rôle de garde-fou contre les dérives des sociétés transnationales a soulevé des inquiétudes. Il a été mentionné qu'un certain nombre d'États ne pouvaient vraisemblablement pas contrôler les entreprises puisque, dans certains cas, elles disposaient de plus de ressources que l'État lui-même. Par ailleurs, il n'existait aucune règle précise concernant les responsabilités des multinationales et les secteurs devant être protégés par les États.

46. Il a aussi été souligné que si la croissance économique et la création d'emplois étaient importantes pour réduire la pauvreté, elles n'étaient certainement pas suffisantes. Les personnes vivant dans la pauvreté ne tiraient souvent pas profit de la croissance et elles subsistaient grâce à des emplois mal rémunérés. La lutte contre la pauvreté devait être menée sur différents fronts, et ne pas être uniquement axée sur les entreprises.

47. On a aussi noté qu'une initiative existante des Nations Unies, le Pacte mondial, visait à renforcer le lien entre les droits de l'homme, la lutte contre la pauvreté et la responsabilité sociale des entreprises. Toutefois, il fallait que le Pacte mondial se concrétise par des initiatives plus tangibles et réalistes pour aller au-delà du discours théorique.

## **B. La dimension sociale du processus de mondialisation**

### **Conditions de travail décentes et favorables**

48. S'agissant de l'impact social de la mondialisation, Raymond Torres, Directeur de l'Institut international d'études sociales de l'OIT, a expliqué que la mondialisation, sous la forme du libre-échange et de l'investissement étranger direct, avait entraîné une nouvelle croissance et des créations d'emplois; cela étant, les bénéfices n'avaient pas été partagés équitablement entre les pays et à l'intérieur des pays. Les salaires réels avaient progressé modérément et le marché du travail était plus instable. La mondialisation financière avait exacerbé l'instabilité du marché du travail, comme le montrerait le prochain rapport sur le monde du travail publié par le BIT. Dans ce contexte, l'orateur a mentionné un dispositif d'action global mis au point par le BIT, à savoir l'Agenda du travail décent et ses quatre composantes: la promotion de l'emploi, la protection sociale, les principes et droits fondamentaux au travail et le dialogue social. L'Agenda du travail décent était complété par deux initiatives récentes de l'OIT: la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi et la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et son suivi.

49. Selon Brent Wilton, Secrétaire général adjoint de l'Organisation internationale des employeurs, les entreprises et les employeurs accueillaient favorablement la mondialisation. Alors que la mondialisation concernait évidemment les multinationales, elle touchait avant tout les petites et moyennes entreprises. La grande majorité des entreprises étaient encore implantées sur le territoire national et tendaient à être de petite ou moyenne taille. Elles étaient fragiles du point de vue de l'accès au financement, du domaine de compétence des dirigeants et des employés et de l'accès aux marchés. M. Wilton a fait valoir que les gouvernements devraient aider les petites et moyennes entreprises à tirer parti de la mondialisation. Qui plus est, ils devraient associer le secteur privé à leurs actions, inciter à la création d'entreprises et encourager l'esprit d'entreprise. En conclusion, il a prié les États de soutenir et d'appliquer la Déclaration de 1998 de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui avait été adoptée à l'unanimité par tous les États membres de l'OIT et avait le potentiel de rendre l'organisation plus à même de répondre aux besoins des États membres.

50. Dans son exposé, Anna Biondi, Directrice de la Confédération syndicale internationale (Bureau de Genève), a aussi fait référence à la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et a signalé qu'en ce qui concernait le monde du travail la Déclaration contribuerait à façonner le processus de mondialisation. Elle s'est félicitée de la croissance de l'économie et de l'emploi, mais a mis en garde contre le fait que cette croissance

risquait de porter atteinte aux droits des travailleurs, notamment ceux des travailleuses, d'où la nécessité de vérifier ce qu'il en était réellement. Elle a également demandé une application réelle de la législation du travail, notamment en ce qui concernait la liberté d'association et le droit de négociation collective et elle a rappelé que ce principe avait déjà été reconnu par les organisations d'employeurs.

51. Le Président-Rapporteur a ensuite ouvert le dialogue interactif. Les représentants de la Belgique, du Chili, de l'Équateur, de l'Italie, du Pérou, de l'Ukraine et de l'Association universelle d'espéranto ont fait des déclarations.

52. Il a été noté que les accords commerciaux avaient permis à un certain nombre de pays de connaître un succès économique important, bien qu'ils aient parfois fait peu de cas des droits des travailleurs. La mondialisation avait affaibli le pouvoir de négociation collective des travailleurs par rapport à la situation des années 80 et, dans certains cas, elle était à l'origine d'une dégradation des conditions de travail. On croyait à tort que la croissance économique allait automatiquement accroître l'offre de travail. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de la situation des travailleurs migrants ne bénéficiant pas de conditions de travail décentes, en particulier dans l'économie informelle, où les normes du travail n'étaient pas appliquées.

53. La Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable a été considérée comme un document décisif en ce qu'elle réaffirmait les liens existant entre le développement économique et social et posait des engagements fondamentaux pour l'OIT et les États membres et, enfin, parce qu'elle enrichissait le couple commerce et travail d'une nouvelle composante, à savoir que la violation des principes et des droits fondamentaux au travail ne saurait être invoquée ou employée de toute autre manière comme avantage comparatif légitime. Néanmoins, l'application effective de la Déclaration restait une gageure. La possibilité d'intégrer le programme du travail décent de l'OIT dans les activités du Conseil des droits de l'homme a été évoquée par certains orateurs.

### **Bonne gouvernance et corruption**

54. Nadia Balgobin, membre de la direction de Transparency International Suisse, a dit que la corruption était une cause essentielle de la pauvreté et un obstacle au développement. Transparency International avait mis au point le concept d'un centre de sensibilisation et de conseils juridiques, qui visait à aider les personnes démunies à faire face à la corruption et à faire valoir leurs droits: a) en recevant les plaintes; b) en donnant des conseils juridiques; c) en menant des campagnes de sensibilisation; et d) en renforçant les capacités.

55. Faisant part de son expérience de la vie dans un petit village d'Afrique du Sud, Derek Luyt, Directeur de la Division médias et promotion au Public Service Accountability Monitor, a déclaré qu'un des principaux obstacles à la réduction de la pauvreté en Afrique du Sud était la mauvaise gouvernance, à savoir non seulement la corruption, mais aussi la mauvaise gestion des ressources publiques par les responsables gouvernementaux et une absence de volonté politique de résoudre le problème des fonctionnaires ne donnant pas satisfaction. Pour y remédier, il était très important que la société civile veille au respect de l'obligation de rendre compte; l'indépendance des organisations de la société civile leur permettait de mieux veiller à ce que l'État respecte cette obligation et de militer en toute indépendance pour qu'elle soit reconnue. Les pouvoirs publics à tous les niveaux, surtout aux niveaux provincial et local,

devaient être tenus de rendre des comptes quant à l'efficacité de la planification et du financement, la mise en œuvre des programmes, l'application des mesures de contrôle et des mesures correctrices. L'orateur a dit que l'obligation redditionnelle devrait faire partie de la bonne gouvernance et que les organisations de la société civile devraient progressivement être habilitées à demander des comptes aux pouvoirs publics.

56. Rappelant que le Forum social qualifiait la pauvreté de cause et de conséquence des violations des droits de l'homme, Nohay El-Mikawy, Conseillère de direction en matière de gouvernance et de pauvreté au Centre d'Oslo pour la gouvernance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a dit que les piliers de la gouvernance démocratique du PNUD abordaient ce problème sous l'angle de la participation ouverte des bénéficiaires des droits, d'une part, et de la mise en œuvre de politiques et services équitables par les garants des droits, de l'autre. Elle a souligné que le groupe de la gouvernance démocratique du Bureau des politiques de développement considérait la gouvernance et la réduction de la pauvreté comme étant les deux côtés de la même médaille et elle a donné des exemples des instruments et des programmes du Centre d'Oslo pour la gouvernance, en ce qui concernait: a) les outils nationaux d'évaluation de la gouvernance – dont les résultats étaient ventilés de façon à prendre en considération l'expérience des groupes vulnérables et marginalisés –, et qui s'inscrivaient dans le processus de développement; et b) le partage des connaissances obtenues sur le terrain et le renforcement des partenariats pour le développement des capacités dans le cadre de questions interdisciplinaires, comme la gestion des terres, la gouvernance équitable en matière de services et les secteurs liés aux objectifs du Millénaire pour le développement.

57. Le Président-Rapporteur a invité les participants à prendre part à un dialogue interactif à l'issue des exposés. Les représentants du Bangladesh et de la République arabe syrienne, un représentant de Nord-Sud XXI, le Vice-Président du Comité des droits économiques, sociaux et culturels et l'expert indépendant sur la question des droits de l'homme et de la pauvreté extrême ont fait des déclarations. Il a été réaffirmé que la corruption avait un impact disproportionné sur la vie des populations pauvres car elle pouvait être, par exemple, à l'origine de l'augmentation des coûts des services publics dont étaient tributaires les pauvres et de la baisse de qualité de ceux-ci. Une approche axée sur les droits de l'homme serait très bénéfique à la lutte contre la corruption, grâce à l'apport de ses éléments centraux, à savoir l'accès à l'information, la responsabilisation et le renforcement des moyens d'action.

58. Il a aussi été mentionné que, traditionnellement, la lutte anticorruption s'était concentrée entièrement sur le gouvernement national dans les pays en développement, donc sur les corrompus et non sur les corrupteurs. Ces derniers agissaient souvent à couvert par l'intermédiaire de centres financiers, de sociétés transnationales et d'avocats et services de consultants assumant des fonctions d'intermédiaires. Il a été dit que, dans certaines situations, les dessous-de-table versés par les sociétés transnationales pouvaient être plus élevés que le montant de l'aide publique au développement allouée à certains pays en développement. En conséquence, il a été souligné qu'il était nécessaire de demander des comptes aux responsables de la corruption tant au niveau international qu'au niveau national. Il était fondamental d'adopter des lois adéquates et de mettre en place des institutions, des procédures administratives, des médiateurs, des institutions nationales des droits de l'homme et de soumettre les agents publics à un examen parlementaire minutieux si l'on voulait faire disparaître ce milieu propice à la corruption.

## Accès à des médicaments essentiels abordables et à des soins de santé

59. Richard Laing, responsable médical à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), attaché à l'Unité politique, accès et utilisation rationnelle du Département des politiques et normes pharmaceutiques, a dit à propos du droit à la santé qu'un des moyens d'évaluer la jouissance de ce droit était d'étudier l'accès aux médicaments. Il a noté que si l'on voulait améliorer la disponibilité et l'accessibilité financière des médicaments essentiels, il était nécessaire de disposer de données fiables sur les prix des médicaments, leur disponibilité, leur accessibilité financière et les composantes de leur prix. Il a parlé d'un outil d'enquête mis au point par l'OMS et Health Action International qui facilitait la collecte et l'analyse de données et offrait une méthode standardisée qui avait été employée dans plus de 50 enquêtes dans toutes les régions du monde. Les résultats ont dévoilé de nombreux cas d'accès insuffisant à des médicaments, dont des cas de patients n'ayant pas les moyens d'acheter des médicaments pour des maladies chroniques, un manque de médicaments importants au niveau local – les pouvoirs publics ne répercutant pas les prix modiques payés au fournisseur sur les prix publics –, des marges bénéficiaires excessives dans le secteur privé et l'application d'impôts et taxes sur des médicaments essentiels.

60. Margaret Ewen de Health Action International a souligné qu'il était essentiel que les études aient une influence sur les politiques adoptées. Elle a fourni plusieurs exemples positifs de changement de cap politique suite à la publication d'études sur le prix et la disponibilité des médicaments. Il existait de nombreuses possibilités de réduire le prix des médicaments, comme d'améliorer l'efficacité de l'approvisionnement (achats groupés nationaux, achats sous un nom collectif), de veiller à un financement adapté, équitable et viable (assurances-santé qui prennent en charge le coût des médicaments essentiels), et surtout de promouvoir l'utilisation des médicaments génériques. Elle a aussi déclaré que le défi actuel était de déterminer quelles mesures prendre selon le contexte, ce qui, selon elle, passait par un examen des expériences de chaque pays.

61. Le Président-Rapporteur a donné la parole aux participants pour le dialogue interactif. Des représentants du Brésil, du Chili, de la Malaisie, de l'Association des citoyens du monde et de People's Health Movement ont fait des déclarations.

62. La question de l'accès aux médicaments essentiels et aux soins de santé devrait être débattue en même temps que la nécessité de disposer d'une technologie abordable et de faire jouer la coopération internationale et les droits de propriété intellectuelle en particulier. Il a été mis en avant que les droits de propriété intellectuelle étaient une entrave à l'accès aux médicaments essentiels, surtout pour les pays en développement, vu que les activités de recherche et développement étaient coûteuses et exigeaient des investissements considérables. Les droits de propriété intellectuelle faisaient augmenter le prix final des médicaments, dans les pays en développement notamment. Cela étant, les médicaments essentiels, exception faite des antirétroviraux, n'étaient généralement pas sous brevet, ce qui faisait que la propriété intellectuelle n'était pas un véritable obstacle. Dans ce contexte, les orateurs ont de manière générale approuvé l'idée que les versions génériques des médicaments essentiels soient plus largement diffusées. Un autre orateur a mis l'accent sur la nécessité urgente de ne pas se contenter de traiter les symptômes mais de remédier aux facteurs structurels profonds qui déterminaient la santé, par exemple, l'accès à de l'eau potable. Les intervenants ont rappelé

l'importance de la Déclaration d'Alma Ata de 1978 sur les soins de santé primaires, qui restait un objectif encore loin d'être atteint.

### **Changements climatiques**

63. Theodor Rathgeber, du Forum allemand des droits de l'homme, a recensé les effets négatifs des changements climatiques, notamment les migrations forcées qui en résultaient et les menaces qu'ils faisaient peser sur la sécurité de l'eau et la sécurité alimentaire. Il a aussi souligné que les changements climatiques avaient un impact disproportionné sur les régions les plus pauvres parce que les habitants ne pouvaient pas s'adapter à de nouvelles conditions de vie. Donnant un certain nombre d'exemples de la manière dont différentes communautés dans le monde percevaient les changements, l'orateur a fait observer que du point de vue local, un des problèmes principaux semblait être celui de la non-participation des habitants aux prises de décisions et à l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives visant à remédier aux bouleversements climatiques aux niveaux national, régional et international.

64. Thomas Alarcon, Président de la Comisión Jurídica para el Autodesarrollo de los Pueblos Originarios Andinos, a dit que, dans sa région des Andes, l'eau était détournée de la chaîne des Andes vers les villes pour être utilisée pour l'industrie minière et pour les activités d'industrialisation, ce qui avait des effets négatifs sur l'ensemble de l'écosystème et de la subsistance de la biodiversité amazonienne. Aussi a-t-il insisté sur l'application effective des conventions internationales pertinentes, comme la Convention de l'OIT n° 169 et la Convention sur la diversité biologique, notamment en ce qui concernait le respect des méthodes et des savoirs traditionnels et l'obligation d'obtenir l'autorisation préalable des communautés locales avant d'entreprendre toute action ayant un effet sur leurs moyens de subsistance. Il a aussi appelé à la création d'un mécanisme chargé du suivi de l'application des conventions sur le plan international et à cesser de réprimer les activités et les mouvements locaux, victimes d'une persécution de facto, qui s'opposaient aux activités favorisant les changements climatiques.

65. Ismail Elgizouli, qui est intervenu au nom du Programme sur le changement climatique du Haut Conseil pour l'environnement au Soudan, a mentionné la vulnérabilité particulière du Soudan face aux effets des changements climatiques en raison de la fragilité de son écosystème, de la faiblesse de ses infrastructures et de son économie et du fait que 70 % de la population du pays devait sa subsistance à des ressources dont la pérennité dépendait du climat. Parmi les secteurs touchés par les changements climatiques, on comptait le secteur de l'eau, l'agriculture et les ressources naturelles, la biodiversité, la santé (vecteurs et maladies épidémiques), l'économie industrielle et la géographie politique, d'où l'apparition de conflits sur le contrôle des ressources naturelles. M. Elgizouli a souligné que les décennies de sécheresse, ainsi que la désertification et la surpopulation, comptaient parmi les causes du conflit du Darfour, car les nomades à la recherche de points d'eau avaient été contraints de faire paître leur bétail plus au sud sur des terres abritant principalement des communautés agricoles.

66. Le Président-Rapporteur a ensuite donné la parole aux participants. Un représentant du Soudan a fait une déclaration, tout comme les représentants de la Commission d'entraide juridique pour le développement des peuples andins et amazoniens, de l'International Council on Human Rights Policy et de l'Organisation internationale pour les migrations.

67. La résolution 7/23 du Conseil portant sur le lien entre les changements climatiques et les droits de l'homme a été évoquée. Il a été suggéré de mettre en place un système international de surveillance des ressources en eau. Les orateurs ont mis en avant la nécessité de débattre ouvertement du thème des droits de l'homme et des changements climatiques dans toutes les instances concernées, y compris lors des futures sessions du Forum social.

68. S'agissant de la question des migrations, il a été avancé que les migrations provoquées par les changements climatiques ne relevaient pas seulement d'un défaut d'adaptation, mais étaient en fait une manifestation d'adaptation. Les migrations étaient motivées par différents facteurs, dont les changements climatiques. Il convenait de considérer les migrants comme des acteurs du changement et non comme de simples victimes. Il fallait élaborer un cadre juridique et adopter une conception du phénomène de la migration fondée sur les droits, de façon à améliorer le sort des migrants. Il a été souligné que si les flux migratoires transcendaient les frontières nationales, les mesures pour les régler étaient quant à elles prises à l'intérieur des frontières, et c'est pourquoi il était fondamental que les États se décident à coopérer davantage.

### **La sécurité alimentaire, la crise alimentaire et le droit à l'alimentation**

69. Manzoor Ahmad, Directeur du bureau de liaison à Genève de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, a concentré son exposé sur la crise alimentaire, soulignant plus particulièrement les liens de celle-ci avec la pauvreté et la mondialisation. Il a estimé que si la mondialisation semblait avoir réduit globalement les niveaux de pauvreté, elle n'avait pas fait reculer l'extrême pauvreté, et n'avait pas été une alliée dans le combat contre la faim, la mondialisation ayant eu des effets pervers dans le domaine de l'agriculture. Les subventions considérables accordées dans les pays développés, qui leur conféraient un avantage déloyal, la diminution de l'aide destinée à l'agriculture et l'absence de politiques d'ajustement en faveur des agriculteurs qui subissaient les conséquences néfastes de la mondialisation, n'étaient que quelques-unes des raisons pour lesquelles la faim augmentait dans le monde.

70. M. Ahmad a insisté sur la nécessité de politiques à court et à long terme pour faire face à la crise alimentaire. Des mesures urgentes étaient nécessaires pour répondre aux besoins immédiats, notamment pour améliorer l'accès des personnes vulnérables à l'aide alimentaire d'urgence, aux campagnes nutritionnelles et aux autres dispositifs, en stimulant la production alimentaire des petits agriculteurs et en adaptant les politiques commerciales et la fiscalité pour favoriser un accès immédiat à l'alimentation. Pour ce qui était des politiques à long terme, M. Ahmad a estimé qu'il fallait encourager l'accroissement de la disponibilité alimentaire par la production provenant des petites exploitations agricoles, accroître la couverture et l'efficacité des systèmes de protection sociale, et améliorer la gestion des risques de sécurité alimentaire.

71. Le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter, a évoqué la crise alimentaire actuelle et souligné l'intérêt d'intégrer une approche fondée sur les droits de l'homme dans les efforts déployés face à la crise. Citant certaines des causes de la crise alimentaire actuelle, il a estimé que la réaction de la communauté internationale face à la crise et à ses causes présentait deux risques: mettre l'accent exclusivement sur le niveau des prix, et se préoccuper seulement du niveau global de la production agricole. Une approche fondée sur les droits de l'homme devait permettre selon lui d'éviter ces écueils. Le rôle de la bonne gouvernance, élément dont on avait souligné l'importance, n'avait pas été pris en compte dans

l'action menée face à la crise jusqu'ici. Le Secrétaire général s'était montré très réactif en créant une équipe spéciale de haut niveau sur la question; toutefois, le droit à l'alimentation n'était pas suffisamment pris en compte dans le mandat établi pour cette équipe.

72. Le Rapporteur spécial a dit également que les droits de l'homme pouvaient orienter la réponse à la crise et l'élaboration des politiques à deux niveaux: ils pouvaient aider les gouvernements à effectuer un relevé adéquat des situations d'insécurité et de vulnérabilité et, partant, à fourbir des réactions ciblées sur les personnes les plus exposées, ainsi qu'à assurer un meilleur suivi et davantage de transparence en prévoyant des mécanismes de réparation pour les victimes. À un autre niveau, les droits de l'homme pouvaient favoriser d'autres formes de coopération internationale, consistant par exemple à créer un fonds mondial de réassurance pour permettre aux gouvernements de financer des fonds d'intervention et des filets de sécurité sociale afin de protéger la population des répercussions néfastes de la crise. En conclusion, le Rapporteur spécial a souligné de nouveau le rôle des droits de l'homme. La crise alimentaire n'était pas simplement l'affaire de technocrates, et le problème ne se résumait pas à accroître les niveaux de production; la crise relevait aussi des droits de l'homme, dans la mesure où il s'agissait de comprendre quels en étaient les perdants et les gagnants.

73. Christian Courtis, spécialiste des questions relatives aux droits économiques, sociaux et culturels à la Commission internationale de juristes, a lui aussi jugé utile une approche fondée sur les droits de l'homme de la crise alimentaire. Les droits de l'homme permettaient un certain nombre de garanties de procédure ou de contrôle: si, par exemple, les processus étaient participatifs et transparents, alors des recours étaient possibles, l'information était accessible, et les pouvoirs publics rendaient des comptes. Le plus difficile en matière de droits de l'homme tenait toutefois, davantage qu'aux aspects de procédure, à la définition d'un contenu.

74. M. Courtis a ensuite expliqué que la question de la répartition des ressources alimentaires et naturelles figurait dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Il y avait des obligations fondamentales et des objectifs minimaux à respecter, l'accent étant mis notamment sur les personnes vivant dans des conditions d'insécurité alimentaire.

75. Au terme de ces exposés, le Président-Rapporteur a donné la parole aux participants pour un débat interactif. Des représentants de l'Algérie, du Brésil, du Chili, de la France, de la République arabe syrienne, du Viet Nam et du Yémen, ainsi que de l'organisation ATLAS ont notamment pris la parole. José Bengoa, membre du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, et le Vice-Président du Comité des droits économiques, sociaux et culturels ont également pris la parole.

76. Il a été déclaré que la crise alimentaire était complexe et résultait de plusieurs facteurs, dont les prix élevés du pétrole, une baisse des rendements agricoles résultant des changements climatiques, l'augmentation des coûts de transport, la spéculation et l'accroissement de la consommation alimentaire dans les pays en développement. Il a aussi été dit que la crise révélait des problèmes de distribution et de pouvoir d'achat alimentaires plutôt que des problèmes de production. Un participant a estimé que la question des biocarburants devait être dissociée de la crise alimentaire. Il a été précisé que, lorsque les biocarburants sont produits de manière équilibrée afin de répondre aux besoins de chaque pays, ils pouvaient constituer un moyen de production important et bénéfique pour les communautés locales.

77. La protection des intérêts des agriculteurs a été citée comme un élément fondamental pour atténuer la crise alimentaire. À l'heure actuelle, les agriculteurs étaient menacés par une augmentation du prix des semences et des moyens de production. La nécessité de politiques visant à améliorer la situation des petits agriculteurs et les niveaux de production du secteur agricole a également été soulignée. Dans ce contexte, il apparaissait également fondamental de garantir les droits fonciers pour promouvoir les droits des agriculteurs. Il a été estimé en outre que l'on devait consacrer plus d'attention aux incidences des droits de propriété intellectuelle sur l'agriculture et sur la crise alimentaire et à des moyens novateurs pour lutter contre la faim.

78. Des mesures d'urgence ont été demandées par la communauté internationale pour éviter une situation dans laquelle des régions entières du monde seraient privées de nourriture et d'autres seraient plongées dans la violence. Il a été fait mention d'un certain nombre de stratégies nationales de lutte contre la faim qui avaient été couronnées de succès, ainsi que d'initiatives internationales comme la Déclaration de New York sur l'action contre la faim et la pauvreté, en date du 20 septembre 2004. Le Conseil des droits de l'homme a été remercié pour ses initiatives en ce qui concerne la sécurité alimentaire. Le rôle de premier plan qu'il avait joué en organisant une session extraordinaire afin d'examiner la question, session à laquelle il avait adopté la résolution S-7/1 sur l'impact négatif de l'aggravation de la crise alimentaire mondiale sur la réalisation du droit à l'alimentation pour tous, a été mentionné.

### **C. Débat interactif avec les titulaires de mandat au titre de procédures thématiques du Conseil des droits de l'homme**

79. Le Forum social a consacré une partie de sa session à un débat interactif avec des titulaires de mandat au titre de procédures thématiques du Conseil: l'expert indépendant chargé de la question des droits de l'homme et de l'extrême pauvreté, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation et l'expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, particulièrement des droits économiques, sociaux et culturels.

80. Invitant les participants à débattre, le Président-Rapporteur a rappelé les quatre sujets de débat qu'il avait proposés dans son allocution d'ouverture du Forum (voir par. 10 ci-dessus). Il a proposé que les interventions se concentrent sur ces domaines et visent à contribuer à la formulation de recommandations et de conclusions sur les débats tenus au cours des trois jours de réunion, et que des thèmes soient suggérés pour le Forum social de 2009.

81. L'Arabie saoudite, Cuba, la France, la République arabe syrienne et la Thaïlande, ainsi que l'Association des citoyens du monde, l'Association universelle d'espéranto, ATD Quart Monde, Franciscans International et la Fédération internationale des travailleurs sociaux, ont pris part au débat et ont prononcé des interventions.

#### **IV. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET THÈMES POUR LE FORUM SOCIAL DE 2009**

##### **A. Conclusions**

82. Les conclusions ci-après se fondent sur les exposés présentés et les déclarations faites au cours du débat interactif.

83. Le Forum social de 2008 a salué la décision du Conseil des droits de l'homme de maintenir le Forum social en tant que tribune originale pour le dialogue interactif entre les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU et différentes parties prenantes, notamment les organisations locales.

84. Le Forum social devrait être ouvert à toutes les parties prenantes, en particulier les organisations locales, et des efforts devraient être faits pour convier aux sessions futures du Forum un éventail plus représentatif des parties prenantes, en particulier des représentants de pays en développement et des représentants de populations pauvres, notamment des femmes. Les organisations de la société civile étaient à même de mieux faire entendre la voix des pauvres.

85. Le Forum social a été considéré comme étant idéalement placé pour recenser les meilleures pratiques et promouvoir l'intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans les politiques de lutte contre la pauvreté.

86. Il a été généralement admis que la pauvreté et les droits de l'homme étaient liés d'au moins trois façons: a) la pauvreté pouvait être aussi bien une cause qu'une conséquence de violations des droits de l'homme; b) il existait une complémentarité entre la réalisation de tous les droits de l'homme et l'action visant à mettre fin à l'extrême pauvreté; c) les normes et les principes des droits de l'homme constituaient le cadre de la lutte contre la pauvreté et des politiques visant à mettre fin à la pauvreté. À cet égard, il a été souligné que la lutte contre la pauvreté selon une perspective de droits de l'homme devrait rester une priorité du HCDH.

87. Une approche fondée sur les droits de l'homme de caractère multidimensionnel a été jugée primordiale pour lutter contre la pauvreté. La participation des pauvres, l'obligation de rendre des comptes et l'accès aux voies de recours ont été cités comme les éléments les plus importants que pouvait apporter une approche fondée sur les droits de l'homme dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

88. Il a été jugé fondamental d'associer les pauvres à la conception et à l'exécution des stratégies et des programmes de lutte contre la pauvreté. Le Forum social offrait la possibilité d'échanger des bonnes pratiques ainsi qu'une approche participative de l'élaboration des politiques de développement.

89. L'aide et la coopération internationales jouaient un rôle fondamental dans l'élimination de la pauvreté. Dans ce contexte, il était regrettable de constater les difficultés dont témoignaient la plupart des pays développés à atteindre l'objectif réaffirmé dans le Consensus de Monterrey consistant pour ces pays à consacrer 0,7 % de leur PIB à l'APD.

90. Il a été estimé que si le commerce en tant que tel n'atténuait pas directement la pauvreté, et si rien ne garantissait que les richesses produites par le commerce auraient un impact sur les pauvres, le commerce international pouvait contribuer à réduire les niveaux de pauvreté. L'importance d'un système commercial international ouvert, équitable et non discriminatoire a été soulignée.

91. Le rôle du secteur privé dans la lutte contre la pauvreté a été reconnu comme un facteur de progrès économique et social dans la mesure où les entreprises étaient l'une des sources principales d'investissement et de création d'emplois. On a cependant aussi appelé l'attention sur les effets néfastes que le secteur privé pouvait avoir sur les droits de l'homme et sur le fait que la croissance économique et la création d'emplois n'étaient que des facteurs parmi d'autres qui contribuaient à la réduction de la pauvreté.

92. La corruption a été mentionnée à plusieurs reprises comme un aspect critique de la question de la pauvreté et des droits de l'homme. La corruption était une cause majeure de pauvreté et un obstacle au développement; elle compromettait l'exercice de tous les droits de l'homme et portait atteinte de manière disproportionnée aux droits des pauvres. Une approche fondée sur les droits de l'homme serait d'une grande utilité dans le contexte de la lutte contre la corruption grâce à l'apport de ses principaux éléments qui sont l'accès à l'information, la responsabilité et l'autonomisation. La bonne gouvernance et la lutte contre la corruption avaient donc une importance décisive dans la lutte contre la pauvreté.

93. La crise alimentaire était un problème complexe dû à de multiples facteurs, parmi lesquels les prix élevés du pétrole, la baisse des rendements agricoles provoquée par les changements climatiques, l'augmentation du coût du fret, la spéculation et la hausse de la consommation alimentaire dans les pays en développement. Il a été estimé que la crise relevait d'un problème de distribution et de pouvoir d'achat alimentaires plutôt que de production. La protection des intérêts des agriculteurs et la garantie des droits fonciers ont été soulignés comme fondamentaux pour atténuer la crise alimentaire.

## **B. Recommandations**

94. **Les participants au Forum social de 2008 ont proposé des recommandations pour examen et suite à donner par le Conseil des droits de l'homme qui sont résumées ci-après.**

95. **Il est très important d'assurer une plus grande participation des organisations locales et des personnes vivant dans la pauvreté (des femmes en particulier) aux sessions futures du Forum social, surtout celles originaires de pays en développement. À cette fin, le Conseil des droits de l'homme pourrait mettre en place un fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour fournir des ressources à ces organisations de sorte qu'elles puissent participer et contribuer aux délibérations des forums futurs.**

96. **Le Forum social devrait fonctionner comme un instrument de dialogue et de réflexion sur l'approche fondée sur les droits de l'homme de la réduction de la pauvreté. Il devrait également promouvoir une meilleure interaction entre les pays développés et les pays en développement, grâce notamment à des efforts concertés en vue de réduire la pauvreté. À cet égard, la lutte contre la pauvreté dans une perspective de droits de l'homme doit rester une priorité du HCDH.**

97. **Le Forum social doit avoir un débat précis sur des sujets qui soient mieux définis. Les thèmes retenus pour les sessions futures du Forum social doivent avoir une portée plus limitée. Le Forum social doit continuer de se concentrer sur la discrimination à la fois comme cause et comme conséquence de la pauvreté.**

98. **Le rôle utile du mécanisme d'examen périodique universel dans le suivi des stratégies de réduction de la pauvreté a été souligné. Le Forum social recommande que le suivi de l'application des politiques de réduction de la pauvreté au niveau national soit assuré au moyen de ce mécanisme.**

99. **L'accent a été mis sur la responsabilité partagée de tous les États membres dans la coopération et l'aide internationales visant à réduire la pauvreté. À cet égard, le Conseil des droits de l'homme devrait exhorter les États concernés à augmenter leur APD et à créer les mécanismes voulus pour veiller à ce que l'aide parvienne aux plus pauvres et soit mise en œuvre selon des principes de transparence et de responsabilité.**

100. **Des indicateurs sur la gouvernance devraient figurer dans les programmes de réduction de la pauvreté. Il y a lieu d'élaborer dans la perspective du prochain Forum social des indicateurs qui puissent servir de point de référence pour le dialogue et sur la base desquels des résultats concrets puissent être obtenus.**

101. **Le secteur privé est considéré comme un facteur de progrès social et économique, mais il peut aussi avoir un impact néfaste pour les droits de l'homme et le développement. Le rôle du secteur privé dans la lutte contre la pauvreté doit être étudié de manière plus attentive et approfondie par l'Organisation des Nations Unies.**

102. **Le Conseil pourrait inscrire à son ordre du jour l'examen du programme de l'OIT sur le travail décent.**

103. **La corruption est considérée comme l'une des principales causes de pauvreté et de violations des droits de l'homme. Le Conseil devrait s'efforcer de proposer une approche fondée sur les droits de l'homme de l'action menée à l'échelle mondiale en matière de lutte contre la corruption. Il devrait recommander aux États de respecter les conventions internationales contre la corruption, notamment les conventions de l'ONU et de l'Union africaine en la matière, afin qu'elles soient transposées dans les législations nationales.**

104. **Le Conseil devrait demander aux États d'avancer dans les travaux concernant le projet de principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme et inviter toutes les parties prenantes à participer activement aux manifestations futures sur le sujet.**

### **C. Thèmes possibles pour le Forum social de 2009**

105. **Les thèmes suivants ont été proposés par les États membres et d'autres participants pour examen au Forum social de 2009:**

a) **Programmes de lutte contre la pauvreté: meilleures pratiques observées par les États de différentes régions pour appliquer des programmes de sécurité sociale selon l'optique des droits de l'homme;**

**b) Mécanismes de responsabilité: débat approfondi et échange d'expériences et de bonnes pratiques sur les mécanismes de responsabilité, notamment sur les moyens de suivi utilisant des indicateurs;**

**c) La discrimination et l'exclusion sociale, y compris les droits économiques, sociaux et culturels des personnes handicapées;**

**d) La participation et l'autonomisation des pauvres et les meilleures pratiques à tous les niveaux;**

**e) L'aide et la coopération internationales en matière de lutte contre la pauvreté, y compris les obligations des institutions internationales;**

**f) Les conflits armés, l'occupation étrangère et les mesures coercitives unilatérales, notamment les sanctions imposées par certains États en contradiction avec la Charte des Nations Unies, en tant que causes de pauvreté et de violations des droits de l'homme;**

**g) Une bonne gouvernance dans les programmes de lutte contre la pauvreté, dans l'esprit des droits de l'homme;**

**h) L'écart entre les politiques promues au niveau macroéconomique et la réalité de la situation des personnes au niveau microéconomique;**

**i) Les initiatives de lutte contre la corruption: meilleures pratiques observées par les États de différentes régions pour mettre en œuvre des programmes anticorruption dans l'optique des droits de l'homme;**

**j) Les migrants: les migrants de première, deuxième et troisième génération et la façon dont ils luttent contre la pauvreté.**

**Annexe I**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la session.
2. Mise en œuvre du mandat figurant dans la résolution 6/13 du Conseil des droits de l'homme.
3. Clôture de la session.

**Annexe II**

[ENGLISH ONLY]

**PROGRAMME OF WORK**

**MONDAY, 1 SEPTEMBER 2008**

10-10.30 a.m. **Opening of the Social Forum**

- H.E. Mr. Martin Ihoeghian Uhomobhi, President of the Human Rights Council, Permanent Representative of Nigeria to the United Nations Office in Geneva
- H.E. Mr. Mousa Burayzat, Chairperson-Rapporteur of the Social Forum, Permanent Representative of Jordan to the United Nations Office in Geneva
- Ms. Kyung-wha Kang, Deputy High Commissioner for Human Rights

**Poverty and human rights**

10.30-11 a.m. **Human rights and extreme poverty**

**A. Normative framework**

Speakers:

- Ms. María Magdalena Sepulveda, Human Rights Council independent expert on the question of human rights and extreme poverty
- Mr. Ariranga Pillay, Member of the Committee on Economic, Social and Cultural Rights

11-11.30 a.m. **B. Enabling environment**

**(i) Foreign debt and poverty**

Speakers:

- Mr. Cephas Lumina, Human Rights Council independent expert on the effects of foreign debt and other related international financial obligations of States on the full enjoyment of human rights, particularly economic, social and cultural rights
- Mr. Nasser Shraideh, Secretary-General, Ministry of Planning and International Cooperation, Jordan (statement read out by the representative of the Permanent Mission of Jordan)

11.30-11.45 a.m. **(ii) The role and responsibility of the State in poverty eradication**

Speaker:

- H.E. Mr. Li Baodong, Permanent Representative of the People's Republic of China to the United Nations Office in Geneva

11.45-12 noon **(iii) International assistance and cooperation**

Speaker:

- H.E. Mr. Omar Ben Mahmoud, Secretary of State, National Fund for Solidarity, Tunisia

12-1 p.m. **Open debate on the topics**

3-3.45 p.m. **(iv) International trade policies and poverty**

Speakers:

- Mr. Jean-Pierre Lehmann, Professor of International Political Economy, IMD, Founding Director of the Evian Group
- Ms. Aileen Kwa, Programme Coordinator of the Trade and Development Programme, South Centre
- Mr. David Luke, Senior Trade Adviser and Coordinator of the Trade and Human Development Unit, UNDP/Geneva

3.45-4.30 p.m. **Open debate on the topic**

4.30-5.15 p.m. **(v) The role of civil society in the eradication of poverty at the grass-roots level**

Speakers:

- Ms. Ingrid Srinath, Secretary-General of CIVICUS
- Mr. Alain Genin, ATD Quart Monde
- Ms. Rosalbina Perez de Perez, ATD Quart Monde

5.15-6 p.m. **Open debate on the topic**

**TUESDAY, 2 SEPTEMBER 2008**

**B. Enabling environment (*continued*)**

10-10.30 a.m. (vi) **The role and social responsibility of transnational corporations in poverty eradication**

Speakers:

- Mr. Gerald Pachoud, Special Adviser to the Special Representative of the Secretary-General on the issue of human rights and transnational corporations and other business corporations
- Mr. Filippo Veglio, Business Solutions Leader, Development Focus Area, World Business Council for Sustainable Development

10.30-11.15 a.m. **Open debate on the topic**

**Social dimension of the globalization process**

11.15-12 noon **A. National strategies**

(i) **Decent and favourable work conditions**

Speakers:

- Mr. Raymond Torres, Director of the International Institute for Labour Studies, International Labour Organization
- Ms. Anna Biondi, Director of the International Trade Union Confederation, Geneva Office
- Mr. Brent Wilton, Deputy Secretary-General of the International Organization of Employers

12-1 p.m. **Open debate on the topic**

3-3.45 p.m. (ii) **Good governance/corruption**

Speakers:

- Ms. Nadia Balgobin, Board Member of Transparency International/Switzerland
- Mr. Derek Luyt, Head, Media and Advocacy, Public Service Accountability Monitor
- Ms. Nohay El-Mikawy, Policy Adviser for Governance and Poverty, UNDP Oslo Governance Centre

3.45-4.30 p.m. **Open debate on the topic**

**B. Global challenges**

4.30-5 p.m. **(i) Access to affordable essential drugs and health care**

Speakers:

- Mr. Richard Laing, Medical Officer, Policy, Access and Rational Use, Medicine Policy and Standards, World Health Organization
- Ms. Margaret Ewen, Health Action International

5-6 p.m. **Open debate on the topic**

**WEDNESDAY, 3 SEPTEMBER 2008**

**B. Global challenges (*continued*)**

10-10.45 a.m. **(ii) Climate change**

Speakers:

- Mr. Theodor Rathgeber, German Forum on Human Rights
- Mr. Tomas Alarcon, President of the Comisión Jurídica para el Autodesarrollo de los Pueblos Originarios Andinos
- Mr. Ismail Elgizouli, Programme on Climate, High Council for Environment, Sudan

10.45-11.30 a.m. **Open debate on the topic**

11.30-12.15 p.m. **(iii) Food security, the food crisis and the right to food**

Speakers:

- Mr. Olivier de Schutter, Human Rights Council Special Rapporteur on the right to food
- Mr. Christian Courtis, Legal Officer for Economic, Social and Cultural Rights of the International Commission of Jurists
- Dr. Manzoor Ahmad, Director, FAO Liaison Office, Geneva

12.15-1 p.m. **Open debate on the topic**

- 3-4 p.m.                    **Interactive debate with holders of the relevant thematic procedures mandates of the Human Rights Council on issues related to the topics of the Social Forum**
- 4-5.30 p.m.              **Conclusions and recommendations to be presented to relevant United Nations bodies**
- (i) Raising international awareness;
  - (ii) International assistance and cooperation;
  - (iii) Specific and action oriented initiatives;
  - (iv) An enhanced role of the United Nations system;
  - (v) Possible themes for the 2009 Social Forum.
- 5.30-6 p.m.                **Closure of the Social Forum**

### **Annexe III**

[ENGLISH ONLY]

#### **LIST OF ATTENDANCE**

##### **States members of the Human Rights Council**

Argentina, Azerbaijan, Bahrain, Bangladesh, Bolivia, Bosnia and Herzegovina, Brazil, Burkina Faso, Canada, Chile, China, Cuba, Egypt, France, Germany, Ghana, Indonesia, Italy, Jordan, Malaysia, Mauritius, Mexico, Netherlands, Pakistan, Qatar, Republic of Korea, Russian Federation, Saudi Arabia, Senegal, South Africa, Switzerland, Ukraine, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, Uruguay, Zambia.

##### **States members of the United Nations**

Afghanistan, Algeria, Austria, Barbados, Belgium, Botswana, Bulgaria, Colombia, Costa Rica, Dominican Republic, Ecuador, El Salvador, Ethiopia, Greece, Guatemala, Haiti, Iran (Islamic Republic of), Kazakhstan, Lao People's Democratic Republic, Lesotho, Libyan Arab Jamahiriya, Morocco, Nepal, Norway, Oman, Peru, Romania, Serbia, Singapore, Sri Lanka, Sudan, Sweden, Syrian Arab Republic, Thailand, Tunisia, Turkey, Uganda, Venezuela (Bolivarian Republic of), Viet Nam, Yemen, Zimbabwe.

##### **Non-Member States represented as observers**

Holy See.

##### **United Nations funds, programmes, specialized agencies and related organizations**

United Nations Development Programme, United Nations Population Fund, Food and Agriculture Organization of the United Nations, International Labour Office, United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East, World Federation of United Nations Associations, World Health Organization.

##### **Intergovernmental organizations**

African Union, European Union, International Organization for Migration, International Organization of la Francophonie, League of Arab States, Organization of the Islamic Conference.

##### **National institutions**

Commissioner for Human Rights of Ukraine.

## **Non-governmental organizations in consultative status with the Economic and Social Council**

*General status:* ATD Fourth World, Caritas International, Centre Europe-Tiers Monde, Civicus-World Alliance Citizen Participation, Conseil international des femmes, Franciscans International, New Humanity, Union nationale de la femme tunisienne.

*Special status:* African Commission on Health Promoters and Human Rights, Association tunisienne pour l'auto-développement et la solidarité, Comisión Jurídica para el Autodesarrollo de los Pueblos Originarios Andinos, Espace Afrique International (EAI), Femmes Africa Solidarité, International Federation of Social Workers, Lutheran World Federation, Mbororo Social and Cultural Development Association, Transparency International, Women's World Summit Foundation.

*Roster:* Association of World Citizens, Friedrich Ebert Foundation, International Federation of Rural Adult Catholic Movements.

## **Other non-governmental organizations**

Indigenous Peoples and Nations Coalition, Ocaproce International, Public Service Accountability Monitor.

-----